N° D_27_2025

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

_____

Domaine : 9. Autres domaines de compétences

Sous-domaine : 9.1. Autres domaines de compétences des communes

_____

Objet : Autorisation de signature convention de natation scolaire avec la ville de Castelnaudary pour l'année scolaire 2025-2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 8
Procuration : 0
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation : 13 octobre 2025

La convocation du CM et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L 2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier, 6 Rue Pitot, 34000 Montpellier - tel 04 67 54 81 00 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr

République Française

Commune de PAYRA SUR L'HERS

Délibération du conseil municipal

Séance du 21 octobre 2025

Le vingt et un octobre deux mille vingt-cinq à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune de PAYRA SUR L'HERS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire Bernard PECH.

Présents : Bernard PECH, Jacques PENNAVAIRE, Monique RAMPLOU, Rémi PECH, Timothée L'HOMEL, Kim VIGNES, Laurent CHARRIE, Sophie LEMOINE

Excusés : Paul NEVELING, Géraldine GRILLERES, Jérôme GAUBERT

Secrétaire de séance : Laurent CHARRIE

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents qu'une partie des élèves de l'école communale bénéficie chaque année de séances de natation à la piscine de Castelnaudary.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de natation scolaire avec la ville de Castelnaudary, annexée à la présente délibération, et sollicite le conseil municipal afin de l'autoriser à la signer.

Il propose ensuite au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention les années suivantes tant que les conditions resteront identiques sans consulter le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents :

- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de natation scolaire avec la ville de Castelnaudary pour l'année scolaire 2025-2026 annexée à la présente délibération, ainsi que pour les années suivantes tant que les conditions resteront identiques
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents permettant la mise en œuvre de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.
Certifiée exécutoire par le Maire, Monsieur Bernard PECH, compte tenu de la transmission en Préfecture et de la publication le 22/10/2025

Le Maire,
Bernard PECH

Signé par Monsieur le Maire, Bernard PECH, le 22/10/2025

Date de transmission de l'acte: 22/10/2025
Date de reception de l'AR: 22/10/2025
011-211102751-D_27_2025-DE
A G E D I